

SEPTEMBRE 2018

**“TASK FORCE ON
CLIMATE RELATED
FINANCIAL
DISCLOSURE”
(TCFD)**



“Les changements climatiques ont d’importantes répercussions sur les systèmes humains et naturels. De nos jours, les entreprises sont de plus en plus exposées aux risques découlant d’évènements climatiques extrêmes et de la transition vers une économie sobre en carbone. Pour évaluer ces risques, les investisseurs ont besoin d’informations sur la façon dont les entreprises gèrent les enjeux climatiques. Par conséquent, AlphaFixe Capital est fière d’appuyer le TCFD dans la mise en œuvre d’un mécanisme volontaire et cohérent pour la divulgation des risques financiers liés au climat.”

– Stéphane Corriveau
Président, directeur principal,
AlphaFixe Capital

CONTEXTE

En tant que gestionnaire de portefeuille, la pérennité d’AlphaFixe Capital repose sur la confiance que nos clients/partenaires nous accordent. Ainsi, la discussion sur la gestion des risques liés aux changements climatiques s’inscrit dans un contexte de gestion de portefeuille, plus précisément les risques que rencontrent les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Chez AlphaFixe Capital, nous croyons fermement que les compagnies qui gèrent bien les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont plus aptes à gérer les risques financiers que leurs pairs. C’est pourquoi l’intégration ESG a toujours fait partie intégrante de notre processus d’analyse de crédit.

De plus, nous portons une attention particulière aux risques liés aux changements climatiques, ces derniers figurant au sommet des probabilités d’occurrence et d’impact selon la liste du *Global Risk Report 2018* publié par le *Forum économique mondial*.

RECOMMANDATIONS DU TCFD

En juin 2017, le TCFD a émis ses recommandations finales afin d'accroître la transparence sur les risques climatiques et rendre les marchés plus efficaces. Dans le but de se conformer à ces recommandations, AlphaFixe a développé une approche en ce qui a trait à la gouvernance, la stratégie pour déterminer l'impact des risques et des opportunités, la gestion des risques et les indicateurs utilisés.



1. Gouvernance

Les activités en investissement responsable, incluant l'intégration des risques liés aux changements climatiques à notre processus d'investissement, relèvent du président d'AlphaFixe Capital. De plus, tous les directeurs et gestionnaires ainsi que le chef de la conformité sont responsables de la mise en œuvre de ces activités.

2. Stratégie

Les risques climatiques sont susceptibles d'avoir un impact matériel sur la profitabilité des sociétés dans lesquels nous investissons. Par conséquent, il est important pour nous d'identifier les secteurs vulnérables ainsi que les sociétés qui ignorent ces risques dans leur modèle d'affaire. Par exemple, ces analyses contribuent à identifier les sociétés qui seront prises avec des actifs non-exploitable à long terme ou dont les flux financiers pourraient être affectés par un changement de réglementation. Sur la même base, il est aussi possible de déceler les opportunités d'investissement dans les sociétés appliquant les bonnes pratiques de gestion des risques liés aux changements climatiques, comme certains émetteurs d'obligations vertes.

Afin d'évaluer la résilience de nos portefeuilles face aux risques climatiques, nous procéderons à des analyses de scénarios. Pour déterminer le positionnement des sociétés, nous comparerons leur consommation énergétique, leur empreinte carbone et leur cible de réduction par rapport aux perspectives de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

3. Gestion des risques

L'identification des risques se fait à travers l'analyse fondamentale des secteurs et des sociétés. La comparaison de données publiques ou modélisées sur l'intensité carbone ainsi que les cibles de diminution permettent de procéder à une analyse relative des différentes industries et des sociétés qui les composent. Ces données sont utilisées pour créer des indicateurs de performance qui sont ensuite intégrés à la Cote de Qualité (CQ) d'AlphaFixe. Ce processus permet de déterminer si la prime de rendement associée à un émetteur est adéquate relativement à ses pairs.

Au niveau d'un portefeuille, la gestion de ces risques se fait en comparaison à l'indice de référence. Encore une fois, en construction de portefeuille, l'allocation aux différentes industries et sociétés qui les composent se fait, en partie, en tenant compte des risques liés aux changements climatiques.

4. Indicateurs

Chaque client/partenaire reçoit trimestriellement un calcul d'empreinte et d'intensité carbone pour chacun de leur mandat et leur indice de référence respectif.

Aussi, nous avons mis en place un système de notation des risques climatiques, couvrant les risques physiques et de transition (note d'exposition) ainsi que les efforts des compagnies pour gérer ces risques (note d'atténuation). Ces données sont aussi divulguées sur une base trimestrielle.

De plus, les clients/partenaires ayant investi dans le fonds d'obligations vertes reçoivent des indicateurs mesurant l'impact environnemental associé à leur investissement, dont les émissions potentiellement évitées (EPE). S'ils ont plus d'un mandat chez AlphaFixe, ils reçoivent l'empreinte et l'intensité totale de leurs placements avec nous.

Le calcul de l'empreinte carbone inclut les émissions de type 1 et 2¹.

Gestion traditionnelle et obligations vertes

- Empreinte Carbone : tCO₂eq²
- Intensité Carbone : tCO₂eq/M\$

Obligations vertes (impact environnemental des projets comparés au scénario de base)

- EPE : tCO₂eq
- EPE (intensité) : tCO₂eq/M\$

Risques climatiques (tous les mandats de gestion)

- Note d'exposition : x/10 (risques physiques et de transition)
- Note d'atténuation : x/10 (efforts déployés par l'émetteur)

¹ Les émissions de type 1 (directes) sont celles liées aux activités de la société, alors que les émissions de type 2 (indirectes) sont liées à sa consommation d'énergie.

² Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en tonnes de CO₂ équivalent.